

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 24 NOVEMBRE 2023

N° 2023-13-04

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Didier-Claude BLANC.

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142
Présents (mini 30) : 43
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262
Présentes : 62
Exprimées par pouvoirs : 70
<b>Total (mini 132) : 132</b>
<b>Quorum atteint</b>

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 6 voix)**

Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 6 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 7 voix)**

Fabien LIMONTA

**3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)**  
Gilles CREMILLIEUX, Jean-Paul MAZEL, Frédéric ROUX

### **37 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Éric BARTHELEMY, Sébastien BERNARD, Gérard BICHON, Marc BOMPARD, Hélène BRETTON, Philippe CAHN, Pascal CIRER-METHEL, Viviane COURBET, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Anne GENTIL, Christian GODART, Claudine GOURDON, Marc HAMARD, Alain LABROT, Sophie LACOSTE-PERICARD, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Jennifer NORIS, Jean-Noël PASERO, Martine PECH-RABASSE, Jean-Luc PERNET, Claude PIGAGLIO, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN, Lionel TARDY, Yann TRACOL.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Claude AURIAS et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Monique BALDUCHI et Éric RICHARD à Philippe CAHN, Pierre-Yves BOCHATON et Pascale ROCHAS à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Vincent JACQUEMART et Renée MAOUI à Gilles CREMILLIEUX (commune d'Orpierre), Sylvain VELLAS à Viviane COURBET, Claire LAPIE à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER à Marie-Pierre MONIER, Michel ROLLAND (commune de Savournon) et Michel ROLLAND (CCSB) à Claude PIGAGLIO, Didier ROBERT à Jennifer NORIS, Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI, Florent BRUNET et Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX (commune de Mollans), Julien CORNILLET et Chantal EYMEOD à Frédéric ROUX (CCVV), Claude BAS et Jean-Christophe CAMP à Christelle RUYSSCHAERT, Annie FEUILLAS et Dominique MALLIÉ à Olivier SALIN, Alain JEUNE (commune de Vesc) et Alain JEUNE (CCPDB) à Lionel TARDY.

### Délégués excusés

Muriel BREDY, Pierre COMBES, Julien DECORTE, Sylvie GARNERO, Laurence GIRARD, Céline LASCOMBES, Alain LEVRERO, Danièle MARCELLIN-DELAYE, Éric PHELIPPEAU, Magali PRUNSTER, Annick REYNAUD-FREY, Catherine RIMBERT, Géraldine SAVIGNAT.

**Invités excusés**

Pascale BOYER députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription des Hautes-Alpes, Jean-Jacques BRUN vice-président du CSEP, Audrey MATHIEU DDT responsable de l'antenne de Nyons.

**Participaient également à la réunion :**

En visio conférence : Françoise BELLANGER, Coralie BIOUSSE, Gérard CANIZAREZ, Annie FEUILLAS, Catherine LANTEAUME, Corinne MOULIN.

Invité-es :

Philippe CANOVAS Conseiller aux décideurs locaux DDFIP26

Stanislas HANRION journal la Tribune

Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme

Sébastien NINON, chargé de mission Pnr à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marie POCHON députée de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Drôme

Lucas WULLSCHLEGER collaborateur parlementaire de Mme Marie POCHON

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Décisions modificatives pour régularisation immobilisations et apurement des opérations pour comptes de tiers**

**Rapport :**

Le 1<sup>er</sup> vice-président expose,

**Budget principal**

**1. Régularisation du chapitre 024 par suite de la vente de la cabane pastorale mobile.**

Le nouveau traitement des cessions ne nécessite pas le vote d'une décision modificative (DM) par l'assemblée délibérante pour ouvrir les crédits sur les comptes d'exécution de la cession, tant en dépenses qu'en recettes. Sauf pour ouvrir les crédits au 024 du montant de la cession (prix auquel le bien est repris-Produit de la vente).

Par suite de la vente de la cabane pastorale pour un montant total de 2 766.00 €, il y a donc lieu d'ouvrir les crédits correspondants au compte R-024.

**2. Virement de crédits du compte 2041482 au compte 2051**

Ces deux comptes ne faisant pas partie du même chapitre, il y a lieu de transférer des crédits du compte 2041482 au compte 2051 afin de pouvoir imputer des dépenses sur ce dernier.

**3. Apurement des comptes 458 - opérations pour compte de tiers**

Lorsque les actions du Parc étaient gérées comptablement par le biais des comptes 458, comptes d'investissements, l'affectation de l'autofinancement du Parc avait été fait au compte 1068.

Depuis 2019, les actions du Parc n'étant plus gérées comptablement aux comptes 458, il faut apurer ces derniers.

Sur avis de M. Quinqueton, responsable du SGC de Nyons, il y a lieu de transférer les crédits prévus au compte 458101 lors du vote du BP 2023 au compte 1068 ; soit 188 828.72 €.

#### 4. Gestion des actions d'investissement

Certaines actions d'investissement prévues en 2023 ne seront pas achevées avant la fin de l'exercice. Afin de pouvoir gérer cette pluriannualité, il est nécessaire de transférer une partie des crédits prévus, lors du vote du BP 2023, du chapitre 21 au chapitre 23.

#### 5. Régularisation des immobilisations à imputations comptable multiples

Afin de préparer le passage à la norme comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il faut régulariser les immobilisations à imputations comptables multiples.

#### Budget annexe

#### 6. Prêt relais – Leader entre Drôme et Montagnes

La mise en œuvre du portage du Leader entre Drôme et Montagne va fortement impacter la trésorerie du Parc les premières années. En effet, les fonds européens sont généralement perçus en N+2.

Afin de sécuriser la trésorerie du Parc, il a été décidé de faire appel à un prêt relais « avance de subvention » d'un montant de 535 000 € correspondant à l'avance de trésorerie cumulée calculée sur trois ans. Les frais afférents et intérêts seront partagés entre les membres de l'entente.

#### Délibération

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de régulariser les crédits ouverts au compte R-024 du montant des cessions réalisées en 2023 ;
- ◆ Considérant le rapport de la Cour Régionale des Comptes préconisant l'apurement des opérations pour compte de tiers (comptes 458) et vu l'avis de Monsieur Quinqueton, responsable du SGC de Nyons ;
- ◆ Considérant les offres de différents établissements bancaires reçues ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide** de modifier le budget principal du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-024 – produits de cessions				2 766.00 €
D-2041482 – autres communes	10 000.00 €			
D-2051 – concessions et droits similaires		10 000.00 €		
D-2188 – Autres immobilisations		2 766.00 €		
D-1068 – excédents de fonctionnement capitalisés		188 828.72 €		
D-458101 – opérations pour comptes de tiers	188 828.72 €			
D-2188 – autres immobilisations corporelles	250 000.00 €			
D-2318 – autres immobilisations corporelles		250 000.00 €		
R-041 – opérations patrimoniales				47 943.09 €
D-041 – opérations patrimoniales		47 943.09 €		
<b>Total Investissement</b>	<b>448 828.72 €</b>	<b>499 537.81 €</b>		<b>50 709.09 €</b>

- **Décide** de modifier le budget annexe du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1641 – emprunt en euros				535 000.00 €
D-1641 – emprunt en euros		535 000.00 €		
<b>Total Investissement</b>		<b>535 000.00 €</b>		<b>535 000.00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-70871 – remboursements de frais (part Parc)				2 500.00 €
R-70878 – remboursement de frais (autres membres de l'entente)				22 500.00 €
D-627 – services bancaires		1 000.00 €		
D-6611 – intérêts réglés à l'échéance		24 000.00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>25 000.00 €</b>		<b>25 000.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>560 000.00 €</b>		<b>560 000.00 €</b>

- **Donne** tous pouvoir à la Présidente pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

